



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro de la délibération  
6<sup>ème</sup> délibération

3EME SESSION ORDINAIRE DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

*Plan Pluriannuel d'Investissement Durable (PPID)*

L'an deux mille dix-neuf et le douze du mois d'avril, à dix-huit heures trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le  
05 avril 2019

Membres  
en exercice : 35

Étaient présents: M. Christian BAPTISTE, M. Aurélien ABAILLE, M. Lucien GALVANI, Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Lydia COURIOL, M. Dunière AGLAS, Mme Sylvia LAPTES, M. Marcel KANDASSAMY, Mme Eddie MIXTUR, Mme Valérie HUGUES, Mme Mariette PASSAVE-MANDRET, Mme Marie-Anièce MANNE, Mme Marthe BOUCAUD, Mme Nicole BAZZOLI, M. Francis BAPTISTE, Mme Michelle MAXO, M. Lucien PHILIBERT, M. Philippe TROUPE, M. Eric LATCHOUMANIN, M. Germain GRANDISSON, M. Georges NARDIN, M. Fabrice DURO.

DÉLIBÉRATIONS  
AFFICHÉES  
Le 15 avril 2019

Était absente représentée: Mme Evelyne VACHER (représentée par Monsieur Francis BAPTISTE).

SAINTE-ANNE,  
Le 15 avril 2019

Étaient absents excusés: M. Tony ABRAHAM, M. Jacques-Edouard CHIPOTEL.

Étaient absents: M. Patrice PEDRE, M. Max LAURENT, Mme Alix HUYGUES-BEAUFOND, M. Marcellin LACHOUA, M. Christophe CATHERINE, M. Jean FAHRASMANE, Mme Anne-Marie BONDOT, Mme Sylvie VANOUKIA, Mme Diana PERRAN.

-----  
Secrétaire de séance : Madame Mariette PASSAVE-MANDRET  
-----

Le conseil municipal ;

Oui l'exposé du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 avril 2019 ;

A l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le Plan Pluriannuel d'Investissement Durable suivant :

**PPID 2019-2024**

<b>Total</b>	<b>16 752 264,00 €</b>
--------------	------------------------

**Environnement/ Cadre de vie**

Réfection annuelle des routes	2 700 000,00 €
Rénovation éclairage public	6 498 625,00 €

**Concevoir et rénover les bâtiments publics**

Sécurisation et rénovation annuelle bâtiments publics	1 026 000,00 €
Construction d'une école	6 527 639,00 €

**Article 2 :** de voter les montants de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement conformément au tableau des AP/CP joint à la présente délibération.

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

**Article 4 :** de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre.

Fait et délibéré à Sainte-Anne  
Les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



*N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.*

*Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».*

N° AP/CP	INTITULE	AP HT	AP TTC	CP 2019 HT		CP 2020 HT		CP 2021 HT		CP 2022 HT		CP 2023 HT		CP 2024 HT	
				Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses		Dépenses	
1	REFECTION DES VOIRIES COMMUNALES	2 700 000,00 €	2 929 500,00 €	700 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
2	SECURISATION ET RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS	1 026 000,00 €	1 113 210,00 €	276 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
3	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CHATEAUBRUN	6 537 574,00 €	7 093 267,79 €	50 000,00 €	870 500,00 €	870 500,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	2 793 037,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>10 263 574,00 €</b>	<b>11 135 977,00 €</b>	<b>1 026 000,00 €</b>	<b>1 420 500,00 €</b>	<b>1 420 500,00 €</b>	<b>3 343 037,00 €</b>	<b>3 343 037,00 €</b>	<b>3 343 037,00 €</b>	<b>3 343 037,00 €</b>	<b>3 343 037,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>

**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
26 AVR. 2019  
**SPREFECTURE DE POINTE-A-PITRE**